

PONT DU GARD

## Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

## Extrait du registre des délibérations

## DÉLIBÉRATION N°2024-46

Séance du 29 novembre 2024

**Objet : Tarification du site à partir du 1er janvier 2025****Rapporteur : M. Sébastien Arnoux****Exposé des motifs :**

Considérant qu'après trois ans de fonctionnement sur la base du nouveau modèle économique, les tarifs groupes et professionnels doivent être réévalués afin d'être mis en adéquation avec l'évolution du marché « groupes ».

Considérant que les fourchettes correspondant au tarif d'admission incluant l'entrée aux espaces culturels et l'accès au stationnement bus, ainsi que la formule incluant la visite guidée sont revues sensiblement à la hausse pour permettre la mise en application de nouveaux tarifs.

**Le Conseil d'Administration,**  
**Après en avoir délibéré,**

- ✓ Abroge, à compter du 1er janvier 2024, la délibération n°2023-42 portant sur la tarification du site à partir du 8 janvier 2024,
- ✓ Approuver les mentions complémentaires ci-après et la grille tarifaire du site telle qu'établie en annexe, pour une application à compter du 1er janvier 2025,
- ✓ Précise que :
  - Le **tarif d'admission** s'applique à l'ensemble des véhicules stationnant sur les parkings du site. A l'exception des journalistes titulaires de la carte presse, prestataires dans le cadre d'un rendez-vous, les participants dans le cadre d'un événementiel d'affaires ou autre manifestation du service de coordination événementielle.
  - La **gratuité d'entrée aux espaces culturels (comprenant le Musée, le Ciné, Le Ludo et l'exposition temporaire) est accordée**, sur présentation d'un justificatif :
    - aux enfants de moins de 18 ans en famille (et hors groupe scolaire et centres de loisirs)
    - aux journalistes, titulaires de la carte de presse,
    - aux enseignants en pré-visite,
    - aux étudiants, hors sorties organisées et groupes,
    - aux personnes en situation de handicap, quel que soit le degré de handicap, ainsi qu'à un accompagnant par personne handicapée.
  - Le taux intermédiaire de TVA est appliqué au tarif d'admission et à l'entrée aux espaces culturels,
  - Le taux normal de TVA est appliqué aux prestations de visites guidées ou animations,
  - Dans le cadre de prestations soumises à plusieurs taux de TVA, l'assiette et le taux de TVA est indiquée au niveau de l'article constituant la prestation,
  - Les prestations auxquelles donnent droit les produits annexes telles que les abonnements sont précisées dans le support de vente correspondant. Ces produits sont valables quel que soit le type de clientèle

Établissement Public de Coopération Culturelle Pont du Gard

La Bégude - 400 route du Pont du Gard • 30210 Vers-Pont-du-Gard • T. 04 66 37 50 99 • F. 04 66 37 51 50 • [www.pontdugard.fr](http://www.pontdugard.fr)

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2003-94-2 • RCS NÎMES 448 279 844 • N° SIRET 448 279 844 00014 • CODE APE 9103Z • ORGANISME LOCAL DE TOURISME AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

- En cas de **fermeture exceptionnelle d'un des espaces culturels**, le directeur est autorisé à appliquer une remise pouvant aller jusqu'à 50% du tarif en vigueur.
- Le Directeur est autorisé à délivrer des gratuités dans le cadre de jeux-média ou jeux-concours, d'intervenants et à tout partenaire de l'établissement.
- Le Directeur est autorisé à mettre en place des **opérations promotionnelles** ponctuelles, des opérations de partenariat ou de ventes privées, proposant des réductions jusqu'à 60% sur les tarifs publics, pour une quantité limitée de prestations.
- Dans le cadre des **négociations commerciales**, une remise peut être accordée à concurrence de 50% maximum de la tranche minimale de tarif.
- Pour les clients **apporteurs d'affaires**, une commission à partir de 5% peut-être reversée sur le Chiffre d'Affaires HT.
- **Lorsque l'EPCC agit comme apporteur d'affaires**, il peut appliquer une commission à partir de 5% du chiffre d'affaires HT généré auprès du partenaire commercial.
- Les **libellés génériques** sont à titre indicatif, seuls les codes déterminent la tarification en vigueur.
- Ces **tarifs pourront être majorés** de frais supplémentaires ou **minorés** (opérations promotionnelles) lors de la vente en ligne sur Internet.
- Le directeur acte la **définition de la grille tarifaire** applicable pour les tarifs faisant l'objet de fourchettes dans le tableau en annexe.

**Décision : adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Étaient présents :**

M. Malavieille, Mme Noguier, M. Scorsone, M. Bouget, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, M. Gibelin, Mme Novaretti, M. Vallespi, M. Cartailier, M. Sauzet, M. Gérard, M. Cassar, M. Mercier, Mme Clément, M. Porta, M. Favaron, M. De Kermel

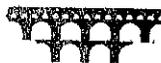
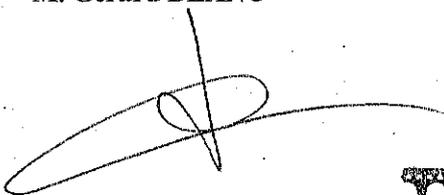
**Avaient donné une procuration écrite :**

M. Paoletti à M. Mercier, M. Pissas à M. Malavieille, M. Nicolas à M. Scorsone

Fait à Vers-Pont-du-Gard, le 29 novembre 2024.

**Le Président de séance**

**M. Gérard BLANC**



PONT DU GARD

La Bégude

400 route du Pont du Gard

30210 Vers Pont du Gard

Tel : 04 66 37 50 99 - Fax : 04 66 37 51 50  
www.pontdugard.fr - N° SIREN 448 279 844

Établissement Public de Coopération Culturelle Pont du Gard

La Bégude - 400 route du Pont du Gard • 30210 Vers-Pont-du-Gard • T. 04 66 37 50 99 • F. 04 66 37 51 50 • [www.pontdugard.fr](http://www.pontdugard.fr)

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2003-94-2 • RCS NÎMES 448 279 844 • N° SIRET 448 279 844 00014 • CODE APE: 91.03Z • ORGANISME LOCAL DE TOURISME AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL.